

AU PRÉSENT

VOTRE
EMPREINTE
SUR LE
MONDE

AUTOMNE-HIVER 2018-2019

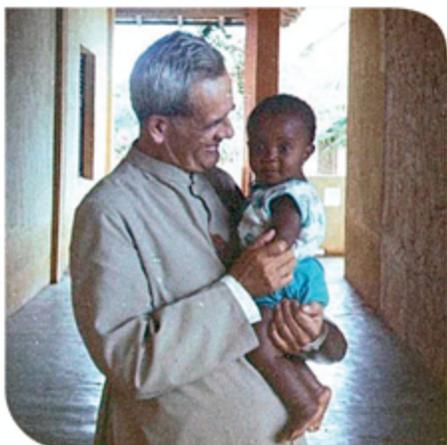
Bulletin d'information de

L'ŒUVRE
LÉGER



Pour la dignité humaine
au Québec et dans le monde

PAUL-ÉMILE LÉGER, LE PROTECTEUR DES ENFANTS



Au printemps dernier, je rappelais comment le Cardinal Léger a su mobiliser la population et l'amener à s'investir pour aider les plus pauvres et marginalisés, au Québec et ailleurs dans le monde. Je parlais de l'empreinte qu'ont laissée sa générosité et sa compassion dans la mémoire des Québécois.

Je reviens maintenant sur la vie de ce grand homme en soulignant les 70 ans de la première œuvre qu'il a fondée, la Croix d'or.

À l'automne 1947, les Sulpiciens nomment Paul-Émile Léger recteur du Collège canadien à Rome, qui accueille les prêtres du Canada poursuivant des études supérieures dans la Ville éternelle. Il a alors pour mission de redonner vie à cet établissement, qui a dû interrompre ses activités au cours de la Seconde Guerre mondiale.

En 1948, constatant la dévastation dans l'Europe de l'après-guerre et la misère de milliers d'enfants abandonnés et orphelins, il crée un réseau de relations hors pair et fonde la Croix d'or. Grâce à ses interventions, un mouvement d'aide émerge rapidement. Des bateaux entiers de vivres et de biens divers collectés au Québec parviennent aux enfants italiens, français et allemands. On le reconnaît alors comme le protecteur des démunis.

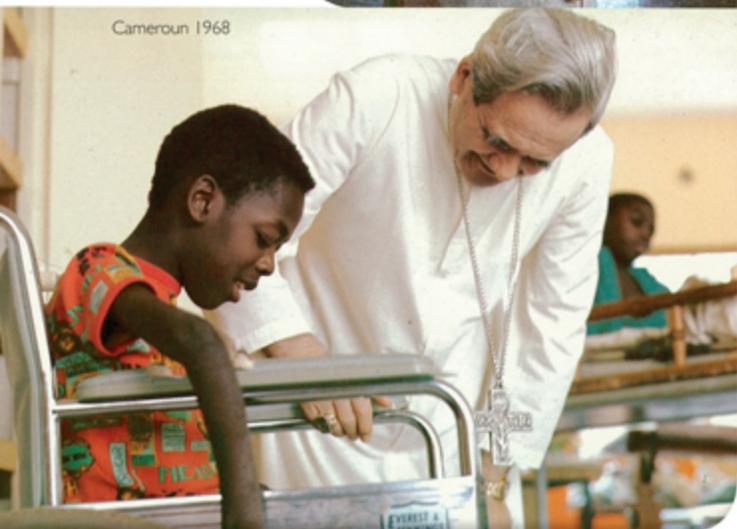
En 1967, Paul-Émile Léger quitte son poste d'archevêque de Montréal pour aller vivre en Afrique comme simple missionnaire. Il s'installe au Cameroun, où il œuvre auprès des enfants handicapés et des orphelins. La Croix d'or se consacre alors au soutien des enfants abandonnés de pays en développement en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

La Croix d'or existe toujours. Vos dons lui permettent d'agir pour assurer les droits des enfants les plus démunis et vulnérables, les protéger contre les abus sexuels au moyen d'outils de prévention et leur donner accès à une éducation et à des soins de santé.

Que de vies elle a ainsi changées en 70 ans!

Louise Dyotte

Conseillère principale aux dons majeurs et planifiés



Rome 1948

« Le monde est toujours plus beau
quand on embellit la vie d'un enfant. »
Cardinal Léger

POUR UN MONDE SANS FAIM NI EXCLUSION

CUISINE TON AVENIR

Mis sur pied par la Tablée des Chefs et l'Université McGill en partenariat avec L'ŒUVRE LÉGER, le projet *Cuisine ton avenir* vise entre autres à redonner confiance aux jeunes issus des centres jeunesse, à qui le système d'éducation offre souvent peu ou pas de perspectives. Le programme leur propose une formation qui développe leurs habiletés culinaires et socioprofessionnelles et leur permet de postuler un emploi rémunérateur dans les métiers de bouche.

Charles est un jeune inspirant de 17 ans. À l'école secondaire, il a participé, comme plus de 18 000 jeunes, aux *Brigades culinaires*, un programme d'initiation aux techniques de base en cuisine et aux principes de la saine

alimentation. Manifestant un vif intérêt et de solides aptitudes pour la cuisine, débordant d'énergie, plein de talent et de créativité, Charles entamera sous peu une formation supérieure en cuisine. Il nous livre son témoignage :

« La Tablée des Chefs, c'est ce qui m'a permis d'avoir confiance en moi et en mes capacités, de croire que l'on pouvait m'apprécier, d'aimer ce que je fais et d'avoir des plans pour l'avenir. »

Un bel exemple de réussite possible grâce à un organisme soutenu par L'ŒUVRE LÉGER!



DES CHANGEMENTS CONCRETS POUR DES RÉSULTATS CONCRETS

EUGENIA NOUS PARLE



« J'habite avec mon époux et mes trois enfants à Catamaya au Pérou. Avant le projet IMSA (Innovation et mobilisation pour la sécurité alimentaire), j'avais deux taureaux et une vache ne produisant pas plus de 4 litres de lait par jour. C'était trop peu pour nourrir, vêtir et éduquer ma famille. Mon mari devait se rendre régulièrement à l'extérieur pour chercher du travail.

L'équipe du CINDES (Centre d'appui et de recherche du milieu paysan) nous a donné des formations pour la plantation au champ d'espèces fourragères améliorées et de cultures comme les pommes de terre. Maintenant, nous avons un motoculteur pour travailler la terre. Je prépare des aliments balancés pour le bétail, que je garde dans une nouvelle grange. Les veaux ne meurent plus de froid et ils se développent plus rapidement, puisqu'ils restent au chaud. Ils sont revendus plus cher, 1 500 sols péruviens (598 dollars canadiens).

Traire nos vaches dans une salle de traite nous donne un lait de meilleure qualité et plus sain. La production de lait a augmenté : nous livrons plus de 25 litres de lait frais chaque jour. Cet argent me permet de payer les frais d'école pour mes trois enfants, ainsi que l'alimentation et les vêtements. »

Merci au CINDES-IMSA, un organisme financé par L'ŒUVRE LÉGER, pour tout son soutien. Maintenant, mon conjoint ne part plus pour trouver du travail; il garde exclusivement nos animaux avec moi. En famille, nous sommes beaucoup plus unis.

TÉMOIGNAGE DE GUY CLOUTIER, NOTAIRE RETRAITÉ



« J'avais 11 ans lorsque j'ai été sauvé d'une noyade certaine par un jeune homme qui, malheureusement, n'a pas eu la même chance que moi dans la vie. C'était à l'époque de la Grande Dépression, des années noires marquées par le chômage et la misère. Pour aider à nourrir sa famille de neuf enfants, le père l'avait emmené travailler avec lui sur un chantier de bois. La première journée, le jeune homme a été écrasé par un tronc d'arbre et n'a pas survécu à l'accident.

Ce triste événement, qui m'avait bouleversé, est resté gravé dans ma mémoire. Enfant unique d'une famille aux revenus modestes, mon père étant décédé très jeune, je n'ai malgré tout jamais connu la misère. Je me suis promis alors de venir un jour en aide aux plus démunis.

L'occasion m'en est donnée aujourd'hui par L'ŒUVRE LÉGER, auprès de laquelle j'ai décidé de contracter une rente viagère de bienfaisance.

Pourquoi ai-je choisi L'ŒUVRE LÉGER?

Parce que mon investissement est en sécurité. J'ai eu droit à un crédit d'impôt appréciable lors de l'achat de la rente. De plus, le taux de rente offert est très intéressant et les revenus de rente sont non imposables ou presque.

J'ai consulté une dizaine d'organismes caritatifs, et seule L'ŒUVRE LÉGER pouvait constituer une rente sans l'entremise d'une compagnie d'assurance. La totalité du capital cédé vient en aide aux plus démunis ici et ailleurs dans le monde. »

La rente viagère de L'ŒUVRE LÉGER est une VRAIE RENTE DE BIENFAISANCE!

Nos taux de rente en vigueur

FEMME	ÂGE	HOMME
4,15 %	66 ans	4,75 %
4,50 %	70 ans	5,25 %
5,25 %	75 ans	5,75 %
5,70 %	77 ans	6,25 %
6,25 %	80 ans	6,90 %
7,00 %	84 ans	7,50 %

Nos taux de rente varient selon les conditions du marché (octobre 2018).

En souscrivant une rente viagère de bienfaisance, vous recevrez un revenu régulier tout au long de votre vie. La rente peut être versée à un ou deux bénéficiaires (par exemple un couple, un frère et une sœur, des parents ou des amis).

Communiquez avec nous dès aujourd'hui pour en savoir plus : | 877 288-7383 ou louise.dyotte@leger.org.

LA SÉCURITÉ ET LA CONFIANCE AU PROFIT DE L'ŒUVRE LÉGER

Mon parcours avec L'ŒUVRE LÉGER est marqué par l'exemple d'engagement de mon père et par la prémisses de la Fondation : l'espoir d'une vie meilleure et prospère pour tous.

Mon père a fait partie du conseil d'administration de l'organisation durant 33 ans et c'est un honneur pour moi de perpétuer son travail pour cette noble cause. Je dis « travail », car je me souviens que, petit, lorsqu'il rentrait à la maison au retour d'une longue réunion à la Fondation, je croyais qu'il arrivait directement de son emploi. Aujourd'hui, je réalise que je ne m'étais pas vraiment trompé.

Entièrement dévoué à la Fondation, il s'était donné le mandat de l'aider à développer des projets d'envergure afin d'assurer la pérennité de ses activités, pour qu'elle puisse soutenir le plus grand nombre de personnes vulnérables au Québec et dans le monde.

Dès les débuts de mon implication, j'ai pu constater la bonne gestion des activités de la Fondation, notamment pour ce qui est des placements. Entre autres, je souligne la capacité qu'a la Fondation de déployer l'ensemble des dons reçus directement dans ses œuvres locales et internationales, les rendements positifs de ses placements lui permettant de couvrir ses autres dépenses. Grâce à cette gestion saine et prudente, la solidité financière de la Fondation est assurée, et cela pour des années à venir.

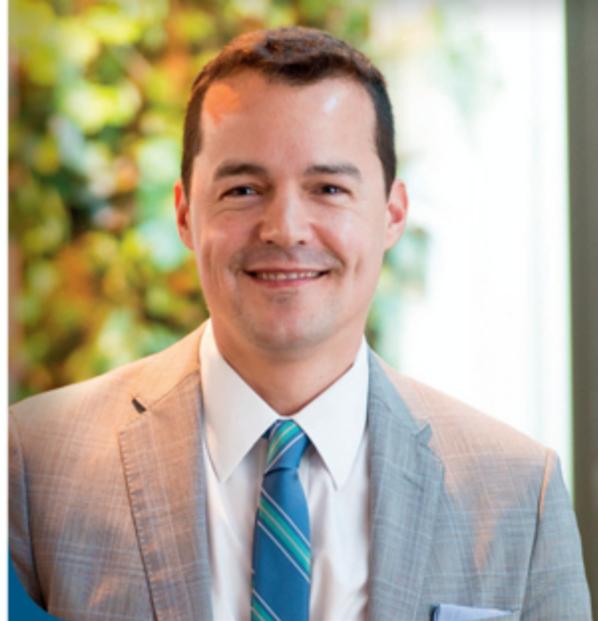
Il m'apparaît important d'entretenir une relation de confiance avec nos bénéficiaires, nos membres et nos donateurs. C'est ainsi qu'après avoir été administrateur au conseil d'administration de la Fondation depuis 2014, j'ai décidé d'accepter le mandat de trésorier.

Je m'efforcerai donc de mettre mon expertise du secteur des placements et de la gestion des risques au profit de la Fondation, dans le but de maximiser le rendement tout en maintenant un niveau de risque modéré et en respectant les contraintes imposées par les engagements de la Fondation.

C'est un privilège de mettre mes compétences au service de L'ŒUVRE LÉGER et au vôtre.

Vincent Dostie

M. Sc., CPA, CA, CFA, président d'Investissement Mount Murray,
est membre du conseil d'administration et trésorier de L'ŒUVRE LÉGER.



La fin d'année approche.

Suivez ces trois stratégies efficaces pour réduire vos impôts de 2018 :

- **Donnez des titres boursiers ayant pris de la valeur.** Vous éviterez l'impôt sur les gains en capital et bénéficierez de crédits d'impôt, car on vous remettra un reçu fiscal correspondant à la valeur marchande des titres au moment du transfert.
- **Souscrivez à une rente viagère de bienfaisance.** Vous obtiendrez un revenu de rente fixe à vie, en grande partie exonéré d'impôt, et un reçu aux fins fiscales d'au moins 20 % du capital cédé en 2018.
- **Contribuez à nos projets.** En envisageant de faire un don important cette année, vous pourriez financer un projet précis, comme le programme *Nourrir un enfant* au Québec ou le projet de santé maternelle et infantile en Haïti. Nos gouvernements accordent aux donateurs des crédits d'impôt relatifs à la valeur du don.

**Ça vaut la peine de faire
des dons généreux!**

CONSTRUIRE ENSEMBLE UN HÉRITAGE

Legs testamentaire et engagement

Le legs testamentaire est une façon de nous aider à poursuivre notre travail auprès des personnes les plus démunies et en situation de précarité au Québec et dans le monde, à briser le cycle de la pauvreté et à assurer la dignité de chaque personne.

Quels sont les avantages du legs testamentaire?

- Se réalisant au décès, le legs testamentaire n'affecte en rien vos revenus ni votre niveau de vie de votre vivant.
- Sur le plan fiscal, il permet de réduire l'impôt à payer au décès.
- Il peut s'effectuer sous diverses formes. Vous pouvez léguer une somme d'argent ou un pourcentage de votre succession, des actions cotées en bourse, des fonds communs de placement, une police d'assurance vie et d'autres biens.
- Rappelez-vous qu'en prenant à l'avance certaines décisions, vous enlevez un fardeau des épaules de vos proches.



Notre engagement

- Sachez que chaque dollar que vous donnez contribuera à changer des vies.
- Nous nous engageons à administrer votre legs avec discernement et sensibilité, dans le respect, en nous montrant dignes de votre confiance.
- Nous comprenons et respectons l'importance que vous accordez à votre famille et à vos amis. Nous savons que les gens que vous chérissez viennent en premier.
- La décision de laisser un legs n'appartient qu'à vous. Nous respecterons vos décisions et nous savons qu'elles seront prises au moment qui vous conviendra. Rien ne vous oblige à nous faire part de vos intentions. Toutefois, en nous informant de votre décision, vous nous aiderez à mieux planifier nos actions et à nous assurer que votre volonté a été respectée.
- Le respect de la vie privée est primordial pour nous. Nous comprenons que votre testament est un document personnel. Tous les renseignements que vous nous transmettez resteront confidentiels.
- Nous dépenserons votre argent judicieusement, là où il générera le plus de gains et selon vos volontés.

Vous aimeriez en savoir plus?

Nous vous ferons parvenir gratuitement le guide *Réponses à vos questions* de L'ŒUVRE LÉGER. Pour le recevoir, il vous suffit de communiquer avec Louise Dyotte, conseillère aux dons majeurs et planifiés, au | 877 288-7383.



Une initiative de



130, avenue De l'Épée, Montréal, Québec H2V 3T2
T. 514 495-2409 | 1 877 288-7383

leger.org     

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018 – PP 40036970
L'ŒUVRE LÉGER est un nom légalement utilisé par la Fondation Jules et Paul-Émile Léger.
Numéro d'organisme de bienfaisance enregistré : 118923689 RR 0001

